Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 3 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le trois octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Contrat de coopération communale avec le Conseil Général
- **Approbation**
- **Autorisation de signature**

Le conseil municipal est informé que, par décision en date des 25 et 26 juin 2008, le Conseil Général a décidé d'adopter des Contrats de Coopération Communale en lieu et place des Contrats d'Aide aux Communes.

Le dispositif regroupe deux volets :

• Un volet « priorités communales »
• Un volet « priorités départementales ».

Mairie des Avirons

Pour la période 2008-2010, les modalités techniques et financières de mise en œuvre du C.C.C. pour le volet des priorités communales sont définies dans un contrat.

A ce titre, une enveloppe totale de **1 045 017 €** a été attribuée à la Commune pour la période 2008-2010.

Sur cette enveloppe, **329 821 €** ont déjà été consommés au premier semestre 2008. Reste donc une somme de **715 196 €.**

Dans la limite de cette enveloppe, six domaines peuvent faire l'objet de demandes de subvention :

- Patrimoine scolaire
- Voirie
- Equipements sportifs
- Equipements de proximité
- Les T.I.C.
- Investissements relevant de l'action sociale et, prioritairement, l'accessibilité des personnes handicapées.

Le taux d'intervention est plafonné à **80 % du coût H.T.**

A titre indicatif, pour ce qui concerne le volet des priorités départementales, les priorités sont : la petite enfance, l'éducation, l'habitat (logement social) et l'insertion.

Sur la base de ces domaines, les communes seront destinataires d'appels à projets, accompagnés des cahiers des charges sur les modalités de mise en œuvre.

Le conseil municipal est invité :

⇨ A approuver le contrat proposé pour le CCC –Volet priorités communales-
⇨ Le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à le signer.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> Approuve le contrat de coopération communale avec le Conseil Général –Volet priorités communales-

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à le signer.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons